

montrer jusqu'à quel point d'aveuglement peut conduire l'esprit de parti joint à des animosités personnelles. Nous tenons de notre caractère français bien des défauts dont le moindre n'est pas celui qui nous pousse à nous noircir les uns les autres sans utilité. Les deux partis tombent dans cette faute quand l'occasion les y entraîne.

Le dissentiment du jury a été accueilli par une démonstration bruyante faite à M. Laurier par ses amis politiques. Le onze novembre, à dix heures du soir, une foule excitée stationnait sous les fenêtres du palais de Justice, à Montréal, où délibéraient les jurés, chantant des couplets de la *Mar-seillaise* entremêlés des cris de "vive Laurier", "à bas Sénécal." Les portes du palais ont cédé sous la pression de la foule qui a escorté M. Laurier jusqu'à sa résidence. On dit même que des gens trop zélés sont allés insulter dans la nuit le président du tribunal qui avait conduit la cause avec la plus grande impartialité. Les excès en entraînent d'autres.

Aujourd'hui, vingt cinq novembre, jour fixé pour la présentation des candidats, dix députés conservateurs, trois libéraux et deux indépendants sont élus par acclamation. Parmi les dix divisions conservatrices se trouvent les comtés de Québec et de la Beauce, représentés auparavant par des libéraux. Il faut que le parti libéral se sente bien faible pour se laisser enlever deux comtés sans même tenter une lutte. On dit de plus que l'adversaire de l'hon. M. Loranger à Laval, et celui de M. Gauthier à Charlevoix abandonnent une lutte inutile. Après un tel début on peut affirmer sans crainte que la majorité conservatrice sera considérable dans la prochaine législature.

\*\*\*

La question universitaire, que les élections relèguent pour le moment dans l'ombre, est une question féconde en surprises. Chaque mois nous avons à en signaler ; et celles de ce mois-ci ne sont pas les moindres.

Au retour des délégués de Laval à Rome eut lieu à Québec une réunion des évêques de la province. Quelques jours après, le secrétaire de l'Archevêché communiquait au journaux une lettre collective de l'épiscopat disant en substance ce qui suit : L'Université Laval ayant porté une "plainte contre certains écrits récents dans lesquels se trouve une foule d'accusations contre elle," les évêques croient devoir déclarer que ces accusations doivent être regardées comme non avenues jusqu'à ce que les accusateurs se soient présentés régulièrement devant leur tribu-